



LA LETTRE DES DIONYSIENS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-ADRESSE

QUALITÉ DE VILLE : L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Entretien avec Patrice Gélard, Sénateur-Maire

Pourquoi les trottoirs de Sainte-Adresse sont-ils envahis, par endroit, par les mauvaises herbes ?

L'arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 interdit maintenant de déverser des produits phytosanitaires pour éradiquer les mauvaises herbes. Cette décision est motivée par le souci d'épargner les nappes phréatiques et de ne pas polluer les stations d'épuration.

La conséquence est que nous avons dû abandonner les méthodes de traitement classique. Beaucoup d'autres municipalités sont dans notre situation et vous avez pu constater que nous cherchons tous la meilleure solution.

CONCERTATION AUTOUR DU PLATEAU DE LA HÈVE

Le déménagement de l'École Nationale Supérieure Maritime au Havre devrait libérer, en 2015, une emprise de 3,2 hectares sur le plateau de la Hève. Pour ce projet, la Municipalité a souhaité être accompagnée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise (AURH), les services juridiques de la CODAH et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Dans ce cadre, une concertation a été lancée le 27 septembre dernier. A cet effet, un cabinet d'architecture et d'urbanisme va être sélectionné pour accompagner cette démarche pour une durée 11 mois.

Par ailleurs et pour recueillir les avis et propositions des Dionysiens sur la question du devenir du plateau de la Hève, la Municipalité a mis en place :

- un registre accessible en Mairie,
- un espace d'information et d'expression dédié sur le site internet de la Ville,

ouverts, tous deux, jusqu'au **31 décembre 2013**.



Quels moyens la commune met-elle en place pour pallier ce phénomène ?

Tout d'abord, je tiens à rappeler que l'entretien des trottoirs incombe en principe aux riverains. J'espère que progressivement, tous les habitants de Sainte-Adresse attachés à la propreté de leur cadre de vie s'approprieront cette tâche civique.

En attendant, nous avons opté pour un traitement manuel des trottoirs et nous avons engagé, via des contrats aidés, des équipes destinées à biner les mauvaises herbes et donc à redonner aux trottoirs leur propreté. Le binage s'affiche comme une solution intéressante dans bon nombre de parcelles pour venir à bout d'adventices plus ou moins difficiles à détruire.

Nous avons actuellement trois équipes sur le terrain qui se relaient et font un travail remarquable de manière à éviter une repousse trop rapide des mauvaises herbes. Par ailleurs nous testons des produits naturels pour traiter cette repousse et nous espérons aboutir à la solution la plus acceptable possible sur le plan environnemental.

RYTHMES SCOLAIRES : LES DISCUSSIONS AVANCENT

Suite aux différentes concertations menées auprès des parents d'élèves de la commune, la Municipalité a regroupé les premières propositions fonctionnelles souhaitées pour la mise en place de la réforme à la rentrée 2014.

Par rapport aux horaires préalablement envisagés (8h45-16h15), les enseignants et les parents souhaiteraient que l'école débute à 8h30 et finisse à 16h, afin d'éviter, entre autre, que trop d'enfants ne soient obligés d'aller en accueil du matin. D'autre part, l'augmentation de la pause méridienne - 2h15 contre 2h actuelles - favoriserait la mise en place d'activités de détente et de loisir, par des intervenants locaux, pour les demi-pensionnaires (250 élèves concernés).

Les activités pédagogiques complémentaires, assurées par les enseignants et choisies en fonction du projet d'école, pourraient être mises en place sur le temps du midi ou en fin de journée, par groupes de 18 élèves.

Par ailleurs, le choix du mercredi matin a été largement choisi par les parents, notamment pour des raisons familiales et professionnelles, d'autant plus que le centre de loisir Sans Détour proposera aux enfants le souhaitant de déjeuner sur place ce jour là.

Le projet éducatif territorial de la Ville sera voté au prochain Conseil Municipal puis transmis au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale fin novembre, la Municipalité abordera ensuite l'organisation du projet plus en détail, dans le cadre de la loi.

Le compte-rendu de la réunion sur les rythmes scolaires est disponible en téléchargement sur le site internet de la Ville.



NOTRE-DAME-DES-FLOTS RÉOUVERTURE PRÉVUE À L'ÉTÉ 2014

Les travaux de réfection intérieure de la chapelle Notre-Dame-des-Flots, entrepris en avril dernier avaient été subitement stoppés en août, en raison de la découverte de plomb dans certaines peintures nécessitant la prise de précautions particulières sur le chantier. La Ville et les entreprises en charge du projet se sont donc accordées sur les mesures à mettre en place pour la protection des ouvriers.

Ce contretemps inopiné a entraîné pour la Ville un coût supplémentaire d'environ 35 000 € HT, une note conséquente mais toutefois réduite par rapport aux premières estimations, grâce notamment à une réorganisation de la sécurité du chantier par rapport aux propositions initiales de l'entreprise.

Les travaux devraient être achevés l'été prochain, afin d'accueillir le traditionnel pèlerinage du 15 août en l'honneur de la Vierge.

Participez au projet en faisant un don (déductible des impôts) sur le site :

www.fondation-patrimoine.org

Des bulletins de souscription sont également disponibles à la mairie.

Agenda culturel



Jazz en entrée : Dixie Fellows

Jeudi 21 novembre - 19h

Jazz Nouvelle-Orleans

Espace Sarah Bernhardt - Entrée : 5€



Exposition JEAN MAUFAY

16 novembre - 13 décembre

Dessins Aquarelle, gouache et pastel

Espace Claude Monet - Entrée libre



Concert aux chandelles

Vendredi 13 décembre - 19h

Musiques pour une nuit de Noël

Eglise St Denis - Entrée : 7€/5€



Jazz en entrée :

Serge Legoy quartet

Jeudi 19 décembre - 19h

Répertoire Latin-Cubain

Espace Sarah Bernhardt - Entrée : 5€

Fêtes de Noël à Sainte-Adresse

Carillon de Douai

Mercredi 18 décembre

- 11h30 - Place Quirié
- 14h30 - Esp. Sarah Bernhardt
- 18h - Broche à rôtir

Coutier des enfants

Mercredi 18 décembre

- 14h30 - Esp. Sarah Bernhardt

Concours de dessin

- à remettre lors du goûter ou à la Mairie avant le 18 décembre

Manège

Du 21 au 23 décembre

- Place Masquelier

Concert d'orgue

Dimanche 29 décembre

- Eglise St-Denis